



## Note d'information à destination des soignants du maillage thérapeutique SVS recevant des personnes victimes de violences sexuelles

Recevoir une personne victime de violences sexuelles nécessite d'avoir à l'esprit de nombreux points :

- la personne a souvent cherché de l'aide, n'en a pas toujours trouvé, voire a vécu des expériences douloureuses auprès de soignants – vous héritez donc d'un passif et parfois d'une grande défiance, l'alliance thérapeutique peut prendre du temps
- la personne a souvent entendu qu'il était impossible de guérir de telles violences et son parcours a renforcé cette « certitude »
- les mécanismes de survie qu'elle a mis en place vont impacter grandement votre relation avec elle ainsi que le travail en équipe multidisciplinaire : la manipulation, qui est un mécanisme fréquemment retrouvé, doit être présente à l'esprit comme ce qu'elle est, un mécanisme de survie
- les personnes victimes de violences sexuelles sont souvent en incapacité de donner un consentement éclairé au début de leur parcours de soins, il est donc important que les soignants, par des explications précises et détaillées permettent ce type de consentement éclairé tout au long de la démarche thérapeutique
- les troubles de la mémoire sont fréquents chez les personnes victimes de violences sexuelles, il est donc important de noter mot pour mot ce que le patient dit et de conseiller au patient d'avoir un carnet de thérapie ; si le patient est sous benzodiazépines (aux propriétés amnésiantes) il peut être nécessaire de veiller à ce qu'un médecin modifie cette prescription
- l'angoisse est dominante en début de parcours de soins, toute technique anxiolytique est utile, en particulier le travail sur la respiration
- de nombreuses personnes victimes de violences sexuelles sont en difficultés financières, certaines n'oseront pas parler de ce problème et abandonneront rapidement leur démarche, ce point est à aborder frontalement dès la première séance pour mettre en œuvre la juste solution (en matière de thérapie, pour mémoire l'APSOS [www.apsos.fr](http://www.apsos.fr) permet pendant un an à des personnes de suivre une thérapie au prix de 8 euros par consultation, avec de nombreux thérapeutes psycho-corporels en son sein / de plus en plus de mutuelles prennent en charge des séances de sophrologie, ostéopathie, thérapie, c'est à signaler aux patients)

### POUR LES THERAPEUTES

**La personne victime de violences sexuelles peut venir parce qu'elle a consulté votre nom sur le site SVS mais aussi parce qu'elle a été envoyée par un médecin ou un soignant qui n'a pas eu le temps de lui expliquer ce que vous faites, ou ne le sait pas vraiment....**

Elle fait confiance à cette personne mais n'a pas fait la démarche active et consciente de venir vous voir.

Elle peut arriver avec beaucoup d'appréhension, d'interrogations... dans un contexte « inconnu » qui peut la fragiliser, découvrant une approche si différente de ses lieux habituels de consultation...

Il est donc essentiel de rassurer, d'expliquer sa façon de travailler et de décrire les phases de fluctuation par lesquelles elle risque de passer.

**Dans le cas spécifique du travail corporel, il convient petit à petit de proposer et d'expliquer ...**

- pourquoi par exemple elle peut enlever ses chaussures
- de prendre le temps dont elle a besoin pour qu'elle s'allonge sur un matelas
- et qu'elle accueille le premier contact, en prévenant de l'endroit que vous allez toucher.

**Vous travaillez avec un corps qui a souffert.**

Certaines de vos habitudes qui vous apparaissent anodines peuvent réveiller des mémoires et des peurs : exemple du travail sur matelas rappelant le lit où étaient perpétrées les agressions, le tutoiement employé par son agresseur, etc  
Il est essentiel d'être vigilant !... et d'être prêt à accueillir le réveil d'une violente mémoire traumatique à tout moment, le viol est un crime.

## **Quelques points de vigilance**

### **ACCUEIL**

Tutoiement, prénoms, bises, proximité physique, trop grande familiarité...

### **CADRE**

Enlever les chaussures à l'entrée. Se déshabiller. Fermer les yeux.

Distance entre vous. S'allonger.

Comment aménager si nécessaire : proposer de rester habillé/e dans un 1<sup>er</sup> temps, couvrir la personne, travailler assis, prévenir que vous ne bougerez pas si la personne a du mal à fermer les yeux dans un exercice de Rêve éveillé ou de relaxation... etc.

### **TOUCHER**

Demander si elle appréhende d'être touchée. Lui dire qu'elle peut dire si elle ne se sent pas bien. Accompagner le toucher ; par exemple : « Je vais poser mes mains sur vos épaules ». Si la personne est déconnectée de ses sensations, accompagner, aussi, mettre des mots : « Sentez ma main, qu'est-ce que vous sentez ? Est-ce que c'est agréable ? Etc. ».

Etre conscient que votre toucher est différent de celui des professionnels de santé.

### **EMOTIONNEL**

Vous allez, peut-être, devoir faire face à des remontées émotionnelles fortes !

La personne n'aura que ses mécanismes de survie à sa disposition pour faire face à une remontée d'amnésie.

Par exemple, les pseudo-épilepsies sont ce que la personne a vécu au moment du traumatisme.

Rassurez la personne qui peut être effrayée par ce qui lui arrive en lui expliquant clairement ces relations entre le passé et le présent ainsi que sur le fait que c'est une libération qui est en train de se passer.

Ces grandes émotions ressenties appartiennent au passé. Il y en a en elle un enfant et un adulte ; prenez en compte les 2 et aidez-la à le faire, aussi : l'enfant a besoin d'être reconnu dans ses souffrances ; sa partie adulte peut le faire et s'en occuper. Positivez et accompagnez le processus.

Expliquez que le corps donne souvent des pistes de travail, et parle également quand il se nettoie.

### **VOS PARAMETRES DE SUIVI**

Bien expliquer quels sont vos paramètres de suivi du travail corporel : coloration de la peau, rythme cardiaque, respiration thoracique, respiration abdominale, bruits du ventre, ... permettra à une patiente par exemple d'éviter de penser que le thérapeute regarde avec insistance son décolleté ou son ventre dans une autre intention, qui reste une peur de toute personne victime de telles violences

### **TRANSMISSION ENTRE LES DIFFERENTS INTERVENANTS, MEDECIN... CONFIDENTIALITÉ**

Demander si la personne est d'accord. Même si elle dit oui, faire attention à ce qui est rapporté et comment, et faire signer un accord écrit.

**La supervision est utile si elle est réalisée avec des superviseurs connaissant bien le sujet de violences sexuelles et ayant fait leur propre travail par rapport à ce type de violences.**

**Il est formellement interdit dans le cadre d'un parcours de soins en réparation de violences sexuelles réalisé au nom de SVS de pratiquer des touchers pelviens ou des approches tantriques.**